



Procès- Verbal du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Mercredi 13 décembre 2023 19h

Etaient présents :

Marc TOURELLE, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Michel RAGUENES, Pauline LACLEF, Sylvie HAUF, Jean-Michel ARNOUX, Laurent HIBARRONDO, Danielle DUREL, Liliane MORELLEC

Absents excusés et représentés :

Armelle LUCAS de PESLOUAN : pouvoir à Delphine FOURCADE
André BLUZE : pouvoir à Patrick KOEBERLE
Isabelle DANSETTE : pouvoir à Pauline LACLEF
Louis-Georges THANNBERGER : pouvoir à Liliane MORELLEC

Absentes excusées : Christine HANQUEZ, Anne PICHON

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

DELIBERATION :

- **2023 06 01 : Décision modificative n° 1 CCAS 2023**

19H00 OUVERTURE DE SEANCE

11 membres présents, le quorum est atteint

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Danielle DUREL est désignée secrétaire de séance

DECISION PRISE PAR LE PRESIDENT DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 01/12/2023 : bon alimentaire de 100 € - Mme X

DELIBERATION

2023 06 01 DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET CCAS 2023

EXPOSÉ : Marc TOURELLE

Afin de permettre la prise en charge des derniers éléments de paie pour le mois de décembre, une décision modification n°1 doit être présentée au conseil d'administration. Cet ajustement est neutre sur les équilibres du budget du CCAS car il s'agit d'une bascule entre chapitres.

Chapitre 65 : Autres charges courantes - 11 000 €

Chapitre 012 : Charges de personnel 11 000 €

PJ : Maquette budgétaire

DELIBERATION :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n°2023-03-02 du 15 juin 2023 adoptant le Compte Administratif de 2022 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2023-02-01 du 06 avril 2023 adoptant le Budget Primitif du CCAS de Noisy le Roi de 2023 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2023-05-01 du 30 novembre 2023 adoptant le Budget supplémentaire du CCAS de Noisy le Roi de 2023 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter une décision modificative n°1 pour ajuster les prévisions sur les charges de personnel, pour l'année 2023,

ENTENDU l'exposé du rapporteur Monsieur Marc TOURELLE ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

1°) ADOPTE par chapitre la décision modificative n°1 du budget du CCAS de Noisy le Roi, de l'exercice 2023, comme suit :

FONCTIONNEMENT											
DEPENSE					RECETTE						
CHAP	LIBELLE	Crédits Votés (BP + RAR)	BS	DM1	Cumul Crédits Votés	CHAP	LIBELLE	Crédits Votés (BP + RAR)	BS	DM1	Cumul Crédits Votés
011	Charges à caractère général	24 700,00	-	-	24 700,00	002	Résultat reporté	-	57 043,49	-	57 043,49
012	Charges de personnel	382 319,00	15 000,00	11 000,00	408 319,00	013	Atténuation de charges	15 000,00	-	-	15 000,00
014	Atténuation de produits	-	-	-	-	70	Produits des services	274 200,00	21 200,00	-	295 400,00
65	Charges de gestion courante	306 420,00	-	-11 000,00	295 420,00	73	Impôts et taxes (sauf 731)	-	-	-	-
66	Charges financières	-	-	-	-	731	Fiscalité locale	-	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	-	-	-	-	74	Dotations et participations	427 739,00	-	-	427 739,00
68	Dotat* aux amortissements et provisions	-	-	-	-	75	Autres produits de gestion courante	-	-	-	-
042	Opération d'ordre	3 500,00	-	-	3 500,00	76	Produits financiers	-	-	-	-
022	Dépenses imprévues	-	-	-	-	77	Produits exceptionnels	-	-	-	-
023	Virement à la section d'investissement	-	6 200,00	-	6 200,00	042	Opération d'ordre	-	-	-	-
		716 939,00	21 200,00	-	738 139,00			716 939,00	78 243,49	-	795 182,49
INVESTISSEMENT											
DEPENSE					RECETTE						
CHAP	LIBELLE	Crédits Votés (BP + RAR)	BS	DM1	Cumul Crédits Votés	CHAP	LIBELLE	Crédits Votés (BP + RAR)	BS	DM1	Cumul Crédits Votés
001	Résultat reporté	-	-	-	-	001	Résultat reporté	-	55 356,73	-	55 356,73
10	Dotations et fonds propres	-	-	-	-	10	Dotations et fonds propres	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-	13	Subventions d'investissement	-	-	-	-
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-	1068	Affectation résultat	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	3 500,00	6 200,00	-	9 700,00	040	Opération d'ordre	3 500,00	-	-	3 500,00
041	Opérations patrimoniales	-	-	-	-	041	Opérations patrimoniales	-	-	-	-
		-	-	-	-	16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
		-	-	-	-	021	Virement de la section de fonct	-	6 200,00	-	6 200,00
	Restes à Réaliser 2022	-	-	-	-		Restes à Réaliser 2022	-	-	-	-
		3 500,00	6 200,00	-	9 700,00			3 500,00	61 556,73	-	65 056,73
		720 439,00	27 400,00	-	747 839,00			720 439,00	139 800,22	-	860 239,22

La séance est levée à 19H20

PV approuvé en séance le 8 février 2024

Le Président,



Marc TOURELLE



La secrétaire de séance,



Danielle DUREL